

Procès-verbal de la séance du Comité Technique du 17 septembre 2021

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

- Eric DEVAUX, Directeur de l'ENSAIT auprès duquel le comité technique est placé
- Gaël MONFRIER, Directeur Général des Services de l'ENSAIT
- Marie POTDEVIN, Directrice des Ressources Humaines de l'ENSAIT

Représentants du personnel :

TITULAIRES

- Gilles BARDEL, Technicien de Recherche et de Formation
- Sabine CHLEBICKI, Ingénieur d'Etudes et de Formation
- Sarah DEBISSCHOP, Agent contractuel
- Marion HOUYVET, Adjoint technique de Recherche et de Formation
- Dorothee MERCIER, Ingénieur d'Etudes et de Formation
- François RAULT, Maître de conférences

Le quorum est atteint. Le Président procède à l'ouverture de la séance à 9h00.

Le secrétariat sera assuré par Madame Marie POTDEVIN tandis que Madame Marion HOUYVET est désignée Secrétaire Adjointe de séance à l'unanimité.

1 – Approbation du PV du CT du 18 février et du 13 avril 2021

François RAULT explique qu'il s'abstient suite à son absence lors de ces CT.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	5	4/1/0

2 – Point d'informations générales

- COVID

L'ENSAIT recense aujourd'hui 5 cas chez les étudiants.

Gaël MONFRIER explique que plusieurs étudiants sont doublement vaccinés et relève que le vaccin n'empêche pas la maladie mais limite les formes graves et la contagion.

François RAULT demande comment se passe le suivi des cours en pratique pour ces étudiants.

Gaël MONFRIER répond que les personnes sont en isolement pour 10 jours et que le Services des Etudes est prévenu de leur absence afin d'organiser le suivi des cours à distance.

L'ENSAIT fait, en plus de la CPAM, un tracing pour les cas contacts afin de les inviter à se faire tester. Les étudiants vaccinés ne sont pas considérés comme cas contacts.

Dorothee MERCIER demande si un nouveau protocole sanitaire va être communiqué.

Gaël MONFRIER répond qu'une nouvelle communication va être établie par Sabine CHLEBICKI à destination des étudiants et des personnels.

Dorothee MERCIER précise que cette communication doit intégrer toutes les nouvelles situations (classes d'enfants fermées par exemple).

Eric DEVAUX est d'accord pour refaire un bilan. Il a envoyé un message aux étudiants pour rappeler les règles strictes en parallèle d'une communication globale aux enseignants.

Gilles BARDEL précise qu'il a mis en place un lien Zoom pour le E1 isolés afin qu'ils puissent suivre le cours.

- EPE

Eric DEVAUX précise que nous sommes toujours en attente du décret et qu'il y a actuellement la mise en place d'un certain nombre de groupes de travail sur la communication, les finances, les RH ou encore le règlement intérieur. La direction assiste toujours au comité de projet le vendredi après-midi pour avancer sur le sujet. Il commence à y avoir des choses concrètes qui en sortent avec une mise en application revendiquée pour janvier prochain.

Eric DEVAUX rappelle que Régis BORDET, directeur actuel de l'isite, est officiellement candidat à la présidence du futur EPE et que Jean-Christophe CAMART a confirmé qu'il ne se présentera pas.

Arrivée de Sarah DEBISSCHOP à 9h30.

3 – Calendrier 2022 des réunions du CT

Dorothee MERCIER remarque qu'il n'y a pas de CT avant février 2022.

Gaël MONFRIER confirme qu'il y a un CT prévu en novembre 2021 et que les dates affichées sont celles fixées pour l'année civile 2022.

Sabine CHLEBICKI demande quand le CSA doit être mis en place.

Gaël MONFRIER répond que les élections auront lieu en décembre 2022 pour une mise en place du CSA au 1^{er} janvier 2023.

4 – Calendrier des fermetures de l'école 2021-2022

Gaël MONFRIER relève que le calendrier des fermetures de l'école est un sujet souvent évoqué dans les instances.

Certains agents regrettent la longueur de ces vacances, notamment pour le travail de recherche de certains doctorants qui souhaiteraient pouvoir venir utiliser les laboratoires.

La question se pose de déterminer si une fermeture de 3 semaines au lieu de 4 ne serait pas plus judicieuse : du 20 juillet au 15 août.

La proposition actuelle est donc une fermeture du 20 juillet au 20 août et en pleine semaine. Des dates fixes permettraient de simplifier les choses pour le personnel qui ignore parfois les dates de fermeture.

Gaël MONFRIER demande aux membres leur avis sur le sujet.

Gilles BARDEL demande si le sujet a été vu avec la directrice de la Formation suite à un problème remonté par Sarah DEBISSCHOP au niveau des rattrapages.

Gaël MONFRIER confirme que la direction n'a pas encore eu le temps d'échanger avec Elise TERNYNCK et propose de passer ce sujet au CT de novembre.

Marion HOUYVET relève l'urgence de communiquer sur le calendrier de fermeture définitif avant les vacances de la Toussaint. Cela pourrait impacter le nombre de jours de congés restants à chaque agent.

Gaël MONFRIER répond que le nombre de jours de fermeture devrait être similaire aux années précédentes et rester autour de 20 jours.

François RAULT intervient en expliquant que si on garde les dates fixes proposées (20 juillet – 20 août) la fermeture et la réouverture de l'école interviendra en milieu de semaine.

Dorothee MERCIER rajoute que la priorité est le calendrier pédagogique en termes de fermeture et d'ouverture pour que ça fonctionne pour tout le monde.

Gilles BARDEL répond que si l'ENSAIT ferme plus de 20 jours, cela pourrait modifier la maquette et donc les jurys.

Sarah DEBISSCHOP soulève que le calendrier pédagogique est déjà figé et voté notamment avec les rattrapages prévus le 22 et 23 août 2022. Il faut donc voir avec Elise TERNYNCK pour soit refondre le calendrier pédagogique de cette année (surtout pour la rentrée et les rattrapages), sinon cela créera une incapacité d'organiser les examens avec les enseignants si on rouvre le jour des rattrapages.

Gaël MONFRIER confirme que si le calendrier pédagogique est déjà fixé, il ne faut pas le bouger.

Sarah DEBISSCHOP explique que si le calendrier pédagogique change, les enseignants auront des rattrapages le jour de la réouverture. Habituellement, il y a une semaine de battement entre la réouverture et les rattrapages.

Eric DEVAUX déclare ne pas avoir d'avis tranché, mais remarque comme tout le monde que la fermeture était un peu précoce cette année.

Sarah DEBISSCHOP pose la question du coût si l'établissement est fermé 3 semaines au lieu de 4, et propose 3 semaines de fermeture fixe et 1 semaine libre.

Marie POTDEVIN dit qu'il ne faut pas que ça pénalise le service d'accueil. Sarah DEBISSCHOP est d'accord, et précise que c'est pour cette raison qu'elle parlait de surcoût avec France Hôtesse.

Il est décidé que le calendrier de fermeture de l'ENSAIT sera voté au prochain CT de Novembre 2021.

5 – Référentiel d'activité 2021-2022

Gaël MONFRIER explique qu'il n'y a qu'un changement par rapport au référentiel de l'année précédente. Il s'agit des heures attribuées dans le cadre du mastère MIM. Le référentiel prévoit une heure pour le suivi des étudiants.

François RAULT demande à ce que le dialogue soit engagé avec Elise TERNYNCK afin qu'un bilan sur ce référentiel soit fait avec les enseignants et enseignants chercheurs (mandat de 3 ans sur les missions par exemple).

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	6	6/0/0

6 – Primes pour charges administratives 2021-2022

Eric DEVAUX explique qu'il a souhaité faire évaluer à la hausse le montant de la PCA apprentissage et concours. En effet ces deux missions se développent fortement.

L'apprentissage est en phase de développement et c'est un enjeu stratégique pour l'établissement et dans le cadre de la construction de l'EPE.

Le Responsable du concours s'est fortement investi cette année y compris pendant la fermeture de l'établissement.

Une nouvelle PCA a également été créée afin de mener une réflexion sur la création d'une formation textile bac + 3 réclamée de façon insistante par la profession. Le monde politique des Hauts de France se mobilise sur le sujet. C'est un enjeu stratégique et complexe. Le reste est inchangé.

François RAULT demande si les fiches de missions ont été modifiées par rapport à ce qui avait été transmis au préalable, selon lui s'il y a des modifications de montants attribués, il y a également des modifications de missions.

Eric DEVAUX explique qu'une modification volumétrique n'est pas une modification des fonctions.

François RAULT demande à ce que le titre de la fonction « Responsable de la formation textile Bac +3 » soit modifié.

Selon lui, il s'agit purement de prospection.

Eric DEVAUX explique que cette mission va au-delà de la prospection et qu'il y a une véritable étude de la mise en place d'une formation textile Bac+3.

Sabine CHLEBICKI demande si la CTI nous permet de mettre en place cette formation.

Eric DEVAUX répond qu'il peut être envisagé que ce soit une formation portée par l'EPE ou par l'ESAAT et dans laquelle l'ENSAIT sera un partenaire privilégié.

Eric DEVAUX explique qu'il va falloir prendre rendez-vous avec la DGSIP et le ministère pour évoquer ce sujet.

Notre conseillère d'établissement vient à l'ENSAIT le 17 novembre, le sujet sera abordé à ce moment-là. Le ministère, et non la CTI, doit habilitier l'ENSAIT pour pouvoir délivrer le diplôme

Gilles BARDEL demande la date envisagée pour la mise en place de cette formation.

Eric DEVAUX répond 2023 dans le meilleur des cas.

En effet, 2022 est impossible car il faudrait commencer à faire la promotion d'une formation qui n'existe pas encore vers novembre-décembre 2021.

François RAULT souhaiterait que les entreprises, du fait de leur demande de création d'une nouvelle formation Bac+3, accueillent plus de stagiaires.

Eric DEVAUX explique que la profession recherche des profils techniciens machines avec des compétences numériques fortes. Il précise que la licence professionnelle est plus spécialisée sciences des matériaux.

François RAULT alerte sur le souci de Ressources Humaines et de compétences en interne si cette formation est créée.

Eric DEVAUX répond qu'il faudra demander les moyens humains au ministère.

François réclame à nouveau une mise à jour des fiches PCA.

Une modification du titre de la fonction « Responsable de la formation textile Bac +3 » en « Chargé de mission : Etude de la mise en place d'une formation textile Bac +3 » sera faite.

Gilles BARDEL réprecise qu'il n'y a pas de modification de la fiche de mission pour l'apprentissage suite à l'augmentation du nombre d'apprentis.

Gaël MONFRIER répond qu'une modification sera également apportée en complétant la fiche avec les missions relatives à la réflexion sur la possibilité de création d'un CFA.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	6	6/0/0

Gaël MONFRIER explique qu'il y a un changement par rapport à l'année dernière suite au départ de la directrice des Ressources Humaines.

Il est proposé d'attribuer 20 points de NBI aux fonctions de directeur du CRIA.

Sabine CHLEBICKI demande pourquoi les 25 points restants ne lui sont pas attribués.

Gaël MONFRIER répond que l'ensemble des chefs de service ont 20 points de NBI sauf le service de communication qui a 25 points pour des raisons historiques.

Il explique que nous allons également disposer bientôt de 15 points de NBI suite au prochain départ en retraite de l'adjoint du directeur du service patrimoine. Cela va permettre d'attribuer 20 autres points de NBI à un autre chef de service.

Les 15 points de NBI seront versés jusqu'au 31 décembre 2021 car l'agent ne devrait plus la percevoir depuis un an.

Dorothee MERCIER intervient en disant qu'à partir du 1^{er} janvier 2022 la totalité des 20 points restants seront gelés.

Gaël MONFRIER confirme.

François RAULT demande quand la personne concernée va partir en retraite.

Gaël MONFRIER dit que la date n'est pas fixée.

Marie POTDEVIN précise qu'il n'y a pas eu de demande officielle.

François RAULT préférerait que cet agent perçoive les points plutôt qu'ils soient gelés. Il demande si cette personne occupe toujours cette fonction.

Gaël MONFRIER répond que non, un autre agent occupe ce poste depuis plus d'un an. Normalement, la NBI aurait dû être supprimée en novembre 2020 suite à l'arrivée de l'agent qui a récupéré les fonctions. Mais l'agent étant proche de la retraite, il continue de la percevoir exceptionnellement jusqu'au 31 décembre 2021, le temps du passage de relai.

François RAULT réitère qu'il trouve dommage de geler des points.

Sabine CHLEBICKI explique que la NBI compte pour la retraite et que cet agent a intérêt à faire son dossier.

Marie POTDEVIN répond que l'agent a été prévenu.

Gilles BARDEL rejoint les propos de François RAULT concernant les points gelés.

Gaël MONFRIER répond qu'ils ne seront pas pour autant retirés par le ministère.

Dorothee MERCIER demande si la direction sait déjà à qui les 20 points vont être donnés.

Marie POTDEVIN répond que non.

Gaël MONFRIER continue en expliquant que beaucoup de fonctions sont occupées par des contractuels qui pourraient être amenés à passer des concours.

François RAULT répond qu'a priori ça ne sera possible car il n'y aura pas d'ouverture au concours en 2022.

Marie POTDEVIN explique qu'en 2022 c'est possible et prend pour exemple le départ d'un contractuel et donc le recrutement d'un fonctionnaire, les 20 points pourront être attribués à ce moment-là.

Gaël MONFRIER précise que tous les ans l'attribution des points de NBI est revue en fonction des entrées et des sorties et réitère l'importance d'utiliser ces points.

Dorothee MERCIER demande si historiquement il y avait toujours eu 20 points pour le directeur du CRIA.

Gaël MONFRIER répond que non. Il existait une prime informatique qui est aujourd'hui intégrée au RIFSEEP.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	6	6/0/0

Marie POTDEVIN explique que ce dispositif a déjà fait l'objet d'un échange avec certains élus du CT. La mise en place de ce dispositif au sein de l'ENSAIT fait suite à l'arrêté du 26 mai 2021 qui demande aux établissements de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Actuellement, les textes prévoient la mise en place de ce dispositif uniquement pour les personnels. La direction a fait le choix que ce dispositif bénéficie aussi aux étudiants.

Gaël MONFRIER intervient pour dire qu'il est important qu'un personnel ou un étudiant victime puisse avoir un lieu d'écoute et de signalement auprès de personnes formées sur ces thématiques.

Il explique avoir eu le cas récemment à l'Ensaït.

Francois RAULT demande s'il y a un plan de formation associé.

Gaël MONFRIER répond qu'Orianne DAVID est en train de préparer le plan de formation et va l'intégrer.

Dorothee MERCIER demande quand le dispositif sera mis en place.

Gael MONFRIER répond que ça doit d'abord passer au CT puis au CA, et que la communication autour de ce dispositif se fera à partir du mois d'octobre.

Marie POTDEVIN précise qu'il faudrait quand même attendre d'être formé avant de le lancer.

Gael MONFRIER demande s'il reste beaucoup de crédits formation.

Marie POTDEVIN répond qu'il y a en ce moment beaucoup de demandes soudaines et que c'est compliqué (surtout en prenant en compte le télétravail).

Francois RAULT dit qu'il ne faudrait pas que ce soit contre-productif et que même si les gens de la cellule ont de la bonne volonté, ils ne pourront pas forcément être aptes à accueillir des victimes sans formation.

Eric DEVAUX précise qu'il est toujours possible même sans formation de réorienter les gens vers des psychologues ou pour porter plainte.

Dorothee MERCIER demande pourquoi la responsable de la vie étudiante n'est pas associée à ce dispositif pour les étudiants.

Marie POTDEVIN répond que c'est juste une question d'équilibre numérique dans la composition de la cellule personnel et étudiants.

Gael MONFRIER indique que les membres permanents peuvent inviter d'autres personnes ressources au sein de l'établissement selon le type de crise. La composition de la cellule n'est pas limitative.

Dorothee MERCIER demande si ce n'est pas trop précoce de voter ce dispositif maintenant alors que les agents ne sont pas formés et demande s'il y a urgence à le passer maintenant.

Marie POTDEVIN affirme qu'il n'y a pas de date butoir.

Le dispositif de signalement sera donc voté au prochain CT.

9 – Plan d'égalité femmes/hommes

Gael MONFRIER indique que le plan d'égalité femmes/hommes a déjà été présenté aux derniers CT et CA. Ce plan décline les mesures proposées à mettre en place à l'Ensaït pour tendre vers l'égalité femmes/hommes. Le ministère a reçu le plan et considéré qu'une thématique (axe 1) manquait d'actions concrètes.

Marie POTDEVIN intervient pour préciser que le ministère a demandé de rajouter le fait « d'assurer la possibilité de reprendre les enseignements réalisés avant le congé » ce qui permet de prévenir l'apparition d'écarts de rémunération.

Sabine CHLEBICKI demande si ce n'était pas déjà une possibilité auparavant

Marie POTDEVIN répond que nos actions dans le cadre de l'égalité femmes/hommes doivent être affichés dans un plan.

Les actions présentes dans ce plan sont déjà mises en œuvre.

Sabine CHLEBICKI demande si la parité dans les concours BIATSS doit être mise en place

Marie POTDEVIN répond que les concours BIATSS sont organisés par des centres externes.

Sabine CHLEBICKI répond que l'Ensaït peut être organisateur de concours..

Gael MONFRIER explique que c'est rare vu la taille de notre établissement.

Sabine CHLEBICKI répond que on l'a déjà fait pour les agents logistiques.

Gael MONFRIER acte l'ajout de cette action au plan. Il précise qu'il est aussi parfois possible de déroger à la parité pour des sections CNU parfois très masculines.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	6	6/0/0

10 – Bilans sociaux 2019 et 2020

Gael MONFRIER explique qu'en raison de l'ordre du jour assez conséquent, seul le bilan social 2020 sera présenté mais que les membres du CT peuvent poser des questions sur le bilan social 2019 dont ils ont pris connaissance.

Marie POTDEVIN présente le bilan social 2020. Il fait l'état des lieux de la situation sociale de l'Ensaït.

Le bilan social est basé sur l'arrêté du 23 décembre 2013 qui demande d'aborder plusieurs thèmes : effectifs, carrière, rémunération, formation, santé et sécurité, action sociale et culturelle.

Gilles BARDEL soulève que les chiffres relatifs aux arrêts maladie sont élevés.

Marie POTDEVIN répond que les chiffres de l'ENSAIT restent similaires à la moyenne du MESRI.

Gilles BARDEL s'interroge sur la durée de 23.88 jours pour les arrêts maladie ordinaire par agent ayant au moins un arrêt.

Sarah DEBISSCHOP demande si les accidents du travail sont comptés comme des arrêts maladie.

Marie POTDEVIN répond que oui.

Gael MONFRIER répond qu'un agent ayant eu un très long arrêt peut « fausser » la moyenne et demande si ça a été le cas.

Marie POTDEVIN répond qu'il y a eu de longs arrêts maladie.

Sabine CHLEBICKI demande s'il n'y a que des IATS qui ont eu un arrêt maladie.

Marie POTDEVIN répond par l'affirmative.

Gael MONFRIER intervient après la présentation sur l'action sociale et culturelle. Il explique qu'il y a la possibilité de mutualiser des choses dans le cadre de l'EPE comme la formation, la mobilité pour des avancements ou autres opportunités professionnelles.

Il est prévu de faire un état des lieux dans chaque établissement sur les pratiques autour de l'action sociale.

François RAULT demande la procédure pour constituer un dossier pour prétendre aux prestations interministérielles.

Marie POTDEVIN répond qu'il faut déposer un dossier pour faire une demande sur le site du rectorat de l'académie de Lille.

Une communication a déjà été faite

Gael MONFRIER précise qu'ils peuvent toujours se rapprocher du service RH.

Marie POTDEVIN répond qu'en ce qui concerne l'éligibilité, le service RH ne connaît pas les critères retenus.

Sabine CHLEBICKI demande s'il y a la possibilité de mettre en place des tickets restaurant.

Marie POTDEVIN répond que ce n'est pas possible puisque les agents peuvent se restaurer à la cantine de l'ESAAT ou au CROUS.

Sabine CHLEBICKI relève que la cantine de l'ESAAT n'est pas ouverte en raison du contexte sanitaire.

Gael MONFRIER précise que c'est temporaire.

Marie POTDEVIN précise que les personnes rémunérées sur ressources propres ne sont pas éligibles aux prestations interministérielles.

11 – Campagne d'emploi 2022

Marie POTDEVIN affiche la campagne d'emplois des IATS. Celle-ci est composée des numéros de supports d'emplois, avec le corps, la BAP, l'affectation, le motif de la vacance, la date de la vacance et les propositions en termes d'emploi pour 2022.

Sabine CHLEBICKI s'étonne du support d'emploi IGR au service Patrimoine.

Marie POTDEVIN et Gael Monfrier répondent que c'est le cas depuis plusieurs années.

Gael MONFRIER explique que les supports d'emplois sont attribués d'un service à un autre en fonction des besoins.

Dorothée MERCIER demande une clarification sur le fait que beaucoup de contractuels occupent des supports d'emplois vacants. Elle demande si le but est de pérenniser les contractuels occupants ces supports ou bien si c'est d'utiliser ses supports pour recruter.

Gael MONFRIER répond que l'idée est d'avoir plutôt des fonctionnaires, mais explique les raisons pour lesquels les supports d'emplois vacants sont plutôt occupés par des contractuels que des fonctionnaires. Un certain nombre de supports vacants sont liés à des détachements, des disponibilités. On ne peut pas recruter de fonctionnaire. Si le fonctionnaire en détachement réintègre l'ENSAIT, nous sommes obligés de le réintégrer. Il est donc impossible d'ouvrir un concours sur son support. Il y a aussi d'autres situations où les agents préfèrent rester contractuels. Ce n'est pas une volonté de l'établissement de recruter des contractuels.

Marie POTDEVIN complète en expliquant que si un agent contractuel passe un concours, il risque d'avoir une perte de salaire car l'ancienneté n'est pas toujours reprise de la même façon. Il faut parfois attendre quelques années pour ne pas perdre d'argent.

Actuellement, plusieurs agents souhaitent passer un concours mais ce n'est pas possible car ils sont recrutés sur des rompus de temps partiel.

François RAULT demande des précisions sur la reprise d'ancienneté.

Marie POTDEVIN explique que pour un contractuel la reprise d'ancienneté se calcule en fonctions de ses différents contrats de travail.

François RAULT évoque le fait que des concours ne sont pas ouverts, alors que des fonctionnaires de catégorie C par exemple pourraient vouloir accéder aux concours d'une autre catégorie.

Marion HOUYVET explique qu'un agent de catégorie C voulant passer catégorie B se retrouve bloqué dans ce type de situation, la seule solution pour ces agents est de quitter l'établissement.

Gael MONFRIER intervient pour dire qu'une analyse sera faite sur la possibilité d'ouvrir au concours des supports de catégorie B pour les fonctionnaires de catégorie C qui souhaitent évoluer.

Marie POTDEVIN demande s'il y a d'autres questions sur la campagne de IATS.

Faute de questions supplémentaires, la campagne des enseignants est abordée.

François RAULT demande des précisions sur le poste de PAST qui passerait IGE.

Gael MONFRIER répond que le support de PAST est libre au 31/12/2021 en raison du départ à la retraite d'un agent. Les PAST sont en voie de disparition, ce sont des profils sur lesquels il est compliqué de recruter.

Le but est de bénéficier de sa transformation en IGE et de recruter sur ressources propres un enseignant dont la charge sera de plus de 96h.

Dorothee MERCIER demande si le support IGE va rester dans l'enseignement.

Marie POTDEVIN répond que non.

Gael MONFRIER explique que le but est de bénéficier de ressources supérieures d'enseignement sur une thématique précise, besoin qui manque aujourd'hui. Il serait difficile de trouver un profil correspondant au support qui sera libéré. L'idée n'est surtout pas d'enlever des moyens mais bien d'en rajouter.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	6	5/0/1

12 – RIFSEEP

Gael MONFRIER présente le RIFSEEP et explique que la cotation des fonctions a été faite il y a 2 ans.

Il faut repasser ce document devant le CT et le CA suite à quelques modifications dans la cartographie pour tenir compte des fonctions et des changements de catégorie.

Dorothee MERCIER demande si la cartographie reprend les fonctions des fonctionnaires et des contractuels.

Gael MONFRIER répond que oui. La cartographie doit faire apparaître les contractuels.

Marie POTDEVIN ajoute que la rémunération des agents contractuels est calculée en fonction du montant de RIFSEEP.

Gilles BARDEL demande comment sont différenciées les groupes 1, 2 et 3.

Gael MONFRIER répond que c'est en fonction de critères comme l'expertise ou les responsabilités.

François RAULT demande comment une fonction peut être dans 2 groupes à la fois.

Marie POTDEVIN répond que deux agents peuvent occuper une même fonction.

Dorothee MERCIER remarque que la cartographie est faite par emploi type donc il est possible que plusieurs agents soient sur le même emploi type.

Dorothee MERCIER évoque la mise en place du RIFSEEP en 2019 et se demande pourquoi il n'y a plus de consultation.

Gael MONFRIER répond que le dispositif n'a pas changé, il s'agit de modifications à la marge.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	6	6/0/0

13 – Intéressement des opérations de recherche

Marc-Emmanuel BOUCHE rappelle le contexte qui donne lieu à cette nouvelle délibération.

Le décret qui encadre ces primes date de 2010 et le premier jugement rendu par la cour des comptes date de 2019.

Il y a également eu une évolution de la jurisprudence. Auparavant, un agent comptable devait appliquer la délibération en vigueur sans regarder sa légalité. En 2019, la Cour des comptes a reproché au comptable de l'Université de Lille 3 que la délibération qui a été prise ne correspondait pas au décret et qu'il n'aurait pas dû payer ces primes.

Cette nouvelle proposition de délibération rappelle le cadre réglementaire :

- Comptabilité analytique
- Critères d'attribution : modalités, montant maximum annuel par bénéficiaire
- Liste des bénéficiaires
- Obligation d'un rapport annuel du directeur présenté au Conseil d'Administration (CA) qui précise le montant des sommes et le nombre de bénéficiaires.

La délibération rappelle officiellement les bénéficiaires de ces primes.

Concernant les modalités de versement, la délibération précise que tout doit être terminé et que toutes les factures ENSAIT ont bien été payées par le client.

Auparavant, les frais indirects n'étaient pas pris en compte or c'est ce qui a posé problème à la Cour des comptes, c'est une obligation (comptabilité analytique).

Il faut prendre en compte les couts RH environnés + le cout des machines utilisées. Le nouveau mode de calcul respecte la réglementation : le montant disponible = le montant de la prestation totale HT - les coûts directs HT - les couts indirects (couts RH propres à l'ENSAIT qui apparaissent sur les devis des différents contrats privés, le cas échéant le cout de la machine) - les frais de gestion.

Pour les enseignants chercheurs, le montant maximum annuel sera de 6000 € et pour le personnels BIATSS il sera défini en fonction du montant maximum du CIA selon leur catégorie.

Il faudra prévoir que si le contrat est pluriannuel, des versements devront être effectués à l'année de manière à ce que l'agent puisse bénéficier de la prime au maximum.

Concernant l'intéressement collectif, il est calculé en fonction du nombre de personnes qui travaillent à l'ENSAIT.

Concernant les SAIC inférieurs à 500€, ils sont automatiquement reconduits.

François RAULT s'exprime sur les retours qu'il a eus. Il dit que la présentation au CA est déjà faite dans le cadre du bilan social qui recense le nombre de bénéficiaire, les contrats et les montants de prime.

Il demande s'il y a une rétroactivité ou si ça ne s'applique qu'aux nouveaux contrats.

Marc-Emmanuel BOUCHE répond qu'il n'y a pas de rétroactivité. Il reste en attente d'une délibération mais aucune prime et retour SAIC ne seront versés tant que la délibération ne sera pas conforme.

François RAULT explique que les agents ont signé pour un calcul spécifique.

Marc-Emmanuel BOUCHE répond qu'il applique seulement ce qui est décidé par le juge des comptes.

François RAULT relève le fait que les agents se sont engagés sur la base d'informations erronées. Il existe aussi une importante différenciation entre les enseignants chercheurs et les personnels techniques.

Gael MONFRIER répond que la différence tient dans la référence indemnitaire (PEDR pour les enseignants-chercheurs et CIA pour les BIATSS).

François RAULT remarque que le travail est effectué sur base d'un contrat et la réalisation d'une mission, il n'y a pas lieu de faire une différence entre les catégories pour les BIATSS.

François RAULT pose une autre question en lien avec la rétroactivité. Il prend l'exemple d'un contrat qui aurait dû être soldé fin 2020, soit avant cette délibération, et demande sur quelle base sera calculée la prime lorsque la facture aura été payée.

Il demande si celle-ci sera prise en compte dans le montant maximum de primes versé en 2021.

Marc-Emmanuel BOUCHE répond que si le montant maximum est dépassé, du fait d'un décalage, il y aura un retour SAIC. Gael MONFRIER s'adresse à François RAULT et comprend son questionnement sur le plafond de l'intéressement pour les BIATSS même si se pose la question de l'équité du montant du plafond des personnels techniques par rapport aux personnels administratifs.

Dorothee MERCIER intervient pour dire qu'elle ne pense pas que le CIA soit comparable. Les critères ne sont pas les mêmes, et pense que l'échange doit se faire à plus grande échelle pour savoir ce qu'en pense le personnel.

François RAULT ajoute que les personnels techniques s'engagent dans des prestations qui bénéficient à l'ENSAIT et à la recherche.

Dorothee MERCIER intervient en expliquant que le CIA revêt un caractère exceptionnel alors que les prestations font partie du quotidien des personnels techniques. Ce ne sont pas les mêmes critères.

Gaël MONFRIER propose de modifier la délibération pour augmenter le montant maximum pour les personnels techniques à 6 000 €.

François RAULT explique que son vote sera fait en fonction de la délibération initiale.

Dorothee MERCIER ajoute que si des modifications sont apportées, il faudra à nouveau sonder le personnel.

Gaël MONFRIER répond que si les agents veulent percevoir les primes au plus tôt, la délibération doit être votée.

Eric DEVAUX intervient en expliquant qu'il était primordial que l'ENSAIT ait une délibération en cohérence avec le décret. La mise en conformité réglementaire du versement de ces primes ne permet pas de rétroactivité. Les contrats de prestations alimentent les activités de l'ENSAIT, la priorité était de garder une alimentation des SAIC nominatifs. Ils sont donc plus alimentés qu'auparavant. Il n'est pas contre une revalorisation des montants annuels maximum pour les personnels techniques mais se demande si actuellement certains agents atteignent ces montants plafonds.

François RAULT répond qu'il ne pense pas que ce soit atteint. Il entend l'argument de ne pas pénaliser les SAIC mais la réalisation d'un contrat de recherche engendre un besoin en personnel technique. Le projet de délibération actuel va compliquer l'implication des personnels dans les prestations du fait du nouveau calcul de répartition.

Marc-Emmanuel BOUCHE demande à François RAULT si les enseignants-chercheurs ont connaissance du devis que transmet le service des relations externes. Il demande également s'ils ont connaissance de la marge.

François RAULT ne sait pas.

Dorothee MERCIER intervient en disant que ces échanges auraient dû avoir lieu en amont du CT.

Eric DEVAUX répond qu'il y a eu de nombreuses réunions à ce sujet.

Gaël MONFRIER propose à nouveau de modifier le montant maximum pour les personnels techniques.

Dorothee MERCIER et François RAULT répondent que ça devra faire l'objet d'une nouvelle consultation auprès de l'ensemble du personnel et donc d'un nouveau vote.

Eric DEVAUX demande à ce que le vote se fasse sur la proposition initiale et s'engage à le faire évoluer après consultation du personnel.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	6	0/6/0

Le projet d'intéressement des opérations de recherche fera l'objet d'un nouveau vote lors d'un second CT suite au vote « contre » à l'unanimité.

Gaël MONFRIER intervient en expliquant que le protocole de mise en œuvre du télétravail a été envoyé fin août 2021 aux membres du CT et qu'un pré-CT a eu lieu.

Le protocole initial prévoyait un jour de télétravail tous les 15 jours ou 20 jours occasionnels. Les membres du CT ont demandé lors du pré-CT, la mise en place d'un jour de télétravail par semaine.

Suite à ses discussions, la direction a souhaité faire évoluer sa proposition de protocole en ajoutant :

- 5 à 10 jours occasionnels de plus pour les télétravailleurs réguliers
- 5 à 10 jours occasionnels de plus pour les télétravailleurs occasionnels

Les chefs de service en ont été informés lors d'une réunion cadre.

Dorothee MERCIER remercie la direction pour cette nouvelle proposition. Elle demande pourquoi ne pas fixer un nombre de jours définitif dans la proposition de 5 à 10 jours supplémentaires.

Gaël MONFRIER répond que c'est une proposition. Le CT est un moment de dialogue social, il demande donc l'avis des membres.

Gilles BARDEL explique qu'il pensait que cette proposition faisait référence aux quotités de travail.

Marie POTDEVIN répond que non et que ça aurait été précisé dans le protocole.

Gilles BARDEL intervient en expliquant que ce protocole ne sera pas voté en l'état. Une nouvelle consultation du personnel devra avoir lieu. En effet, déterminer un nombre de jours fixe entraîne des modifications de ce protocole nécessitant l'avis de l'ensemble du personnel. Il demande si c'est possible d'échanger sur ce protocole pendant cette séance mais de le voter lors du CT exceptionnel.

Eric DEVAUX réitère ses propos envoyés par mail à l'ensemble du personnel.

Pour l'IMT Nord Europe, le télétravail existe depuis plusieurs années avec un jour par semaine (bien avant le Covid). Il concerne 10 à 15 personnes sur un effectif bien supérieur au nôtre. Une négociation plus large a été gelée jusque janvier 2022, dans l'attente que la situation sanitaire se stabilise.

Pour l'ENSAPL, il y a la possibilité de télétravailler un jour maximum par semaine, négociation au cas par cas selon les fonctions. En l'état, les fonctions liées à la pédagogie, à son organisation et à l'accueil des étudiants ne sont pas considérées comme télétravaillables.

Pour Centrale, le télétravail est possible à raison d'un jour par semaine au cas par cas, en accord avec les chefs de service et selon les missions de chacun. Aucune règle globale n'est donc adoptée.

Pour l'ESJ qui compte 40 salariés : 3 salariés bénéficient de 2 jours par semaine et 4 salariés d'un jour. Les autres restent en 100 % présentiel.

Eric DEVAUX explique qu'il y a deux objectifs dans la mise en œuvre du télétravail : garantir le bon fonctionnement général de l'école et améliorer la QVT.

François RAULT répond que certains agents demandent des explications de texte aux membres du CT et qu'ils n'ont pas les réponses aux questions posées. Il demande la tenue d'une réunion d'informations à destination de l'ensemble du personnel.

Marie POTDEVIN répond qu'aucun agent n'est venu la voir pour lui poser des questions à ce jour.

Dorothee MERCIER explique que c'est compliqué d'échanger avec le personnel car le protocole n'a pas été diffusé.

Gaël MONFRIER répond que mettre en place une AG n'est pas la solution car une minorité de personnel est présente à chaque fois. Il demande aux membres du CT de faire remonter les questions afin de pouvoir apporter des réponses claires.

Il résulte de ces discussions qu'un document définitif soit envoyé aux membres du CT afin de pouvoir communiquer clairement à l'ensemble du personnel.

Marie POTDEVIN demande quelle est la proposition du CT sur le nombre de jours proposé : 5 à 10 jours.

Les membres du CT proposent :

- 10 jours occasionnels de plus pour les télétravailleurs réguliers
- 10 jours occasionnels de plus pour les télétravailleurs occasionnels

Les modifications seront faites dans le protocole pour le prochain CT.

Eric DEVAUX intervient en disant qu'il est indispensable de trouver un équilibre entre le télétravail et l'organisation interne de l'ENSAIT. Il ne faut pas que des dérives apparaissent et que le travail se répercute sur les agents présents sur site.

Gilles BARDEL répond qu'il sera important de faire des points réguliers sur le bon fonctionnement du télétravail.

Marie POTDEVIN répond que le protocole prévoit une période d'adaptation de 3 mois.

Dorothee MERCIER souhaite que des indicateurs de suivi soient mis en place.

Eric DEVAUX répond que c'est indispensable.

Gaël MONFRIER explique qu'un travail sera effectué afin de mettre en place des indicateurs quantitatifs et demande à ce que les membres du CT y réfléchissent également. Une communication sera faite aux chefs de service.

Le protocole sera également modifié en y ajoutant la mise en place d'indicateurs.

Gilles BARDEL demande la faisabilité pour un agent de demander deux jours de télétravail non consécutif dans une semaine.

Gaël MONFRIER répond que le protocole le permet mais ces demandes doivent être motivées afin d'effectuer un bilan sur les raisons du recours au télétravail.

Gilles BARDEL demande s'il existe une indemnité dans le cadre du télétravail.

Gaël MONFRIER répond que le protocole ne le prévoit pas. Le télétravail n'entraîne pas de frais supplémentaires et il n'y a également pas d'équité avec les agents dont les fonctions ne sont pas télétravaillables.

François RAULT demande si c'est légal de ne pas le prévoir.

Gaël MONFRIER répond que c'est demandé mais que le ministère ne prévoit pas d'enveloppe pour l'indemnité télétravail.

Dorothee MERCIER parle de l'utilisation du téléphone personnel pendant le télétravail et demande que le protocole prévoit un déploiement des postes téléphoniques sur les ordinateurs portables.

François RAULT demande pourquoi le mercredi n'est pas un jour télétravaillable.

Gaël MONFRIER explique que le mercredi et les vacances scolaires sont des périodes où la présence sur site est diminuée.

Dorothee MERCIER répond qu'enlever la possibilité aux agents de télétravailler le mercredi va diminuer la présence sur site les autres jours, l'effet de vide va se sentir tout au long de la semaine.

François RAULT demande si le télétravail n'est pas autorisé pendant les vacances scolaires ou pendant la fermeture de l'Ecole.

Gael MONFRIER répond que le télétravail n'est pas autorisé pendant les vacances scolaires mais cela concerne les vacances de Toussaint, Noël, Février, et Pâques. Le télétravail est autorisé sur la période juillet-août hors fermeture estivale.

Avis du CT

Nombre de votants : Pour/Contre/Abstention

Représentants des personnels

6

0/6/0

Le protocole de mise en œuvre du télétravail fera l'objet d'un nouveau vote lors d'un second CT suite au vote « contre » à l'unanimité.

Après épuisement des points à l'ordre du jour, le Président remercie les membres du comité technique et lève la séance à 13 heures 15.

Le Président de séance

La Secrétaire permanente

La Secrétaire adjointe de séance

Eric DEVAUX

Marie POTDEVIN

Marion HOUYVET